Informations de base

2007/2237(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 7/2007: hausse des prévisions de recettes, soldes TVA et RNB, réduction des crédits de paiement pour certains lignes budgétaires **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	ELLES James (PPE-DE)	11/01/2006

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2833	2007-11-23
	Agriculture et pêche	2834	2007-11-26

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/11/2007	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2007)0687	Résumé
26/11/2007	Publication du projet de budget du Conseil	15715/2007	Résumé
26/11/2007	Adoption du projet du budget par le Conseil		
29/11/2007	Vote en commission		Résumé
04/12/2007	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0493/2007	
10/12/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/12/2007	Décision du Parlement	T6-0593/2007	Résumé
11/12/2007	Résultat du vote au parlement		
11/12/2007	Fin de la procédure au Parlement		
24/01/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2237(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/56015

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0493/2007	04/12/2007	
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T6-0593/2007	11/12/2007	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	15715/2007	26/11/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	COM(2007)0687	07/11/2007	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2008/0057
JO L 021 24.01.2008, p. 0001 Résumé

Budget rectificatif 7/2007: hausse des prévisions de recettes, soldes TVA et RNB, réduction des crédits de paiement pour certains lignes budgétaires

2007/2237(BUD) - 11/12/2008 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 7 de l'Union européenne pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/57/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 7/2007 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 11 décembre 2007 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à inscrire au budget 2007, les montants issus de la hausse des prévisions de recettes ainsi que les montants découlant de la diminution des crédits de paiement pour les rubriques 1a, 1b, 2 et 3a.

L'effet combiné de ces 2 éléments entraîne une réduction de la contribution des États membres au budget 2007 de **5.976,2 millions EUR**.

Budget rectificatif 7/2007: hausse des prévisions de recettes, soldes TVA et RNB, réduction des crédits de paiement pour certains lignes budgétaires

2007/2237(BUD) - 07/11/2007 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n° 7 au budget général de l'UE pour 2007.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 7 pour l'exercice 2007 prend en considération les développements suivants:

- la nécessité de budgétiser la forte hausse des prévisions de recettes, notamment pour la révision des prévisions relatives aux soldes TVA et RNB (**+ 3.233,4 Mios EUR**) ;
- la nécessité de réduire les crédits de paiement pour des lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, 1b, 2 et 3a (**- 1.251,4 Mios EUR**), après prise en compte des redéploiements proposés dans le virement global.

1. Hausse des prévisions de recettes : la Commission propose de réviser à la hausse, de 2.814,9 Mios EUR, les prévisions des soldes de ressources propres TVA et RNB sur la base des renseignements dont elle dispose. Ces modifications concernent les chapitres 3 1 et 3 2 du volet des recettes du budget. À ce stade, les calculs relatifs au RNB des États membres sont encore provisoires, en raison de la vérification en cours des données sur le RNB. La Commission révisera dès lors ce chiffre au cours de la procédure budgétaire relative au présent APBR.

D'autres recettes sont également prévues :

1. le remboursement de concours communautaires non utilisés (poste 6 1 5 0) et des corrections financières dans le cadre des Fonds structurels (poste 6 5 0 0), ce qui permet de budgétiser 179,5 Mios EUR ;
2. la comptabilisation d'intérêts de retard et d'amendes pour un montant total de 239 Mios EUR à inscrire dans le budget.

2. Diminution des crédits de paiement : la Commission propose également d'ajuster le niveau des crédits de paiement pour certaines lignes budgétaires afin de les aligner plus étroitement sur les dernières estimations des besoins et en partant de l'hypothèse que le rééquilibrage des crédits de paiement entre les lignes budgétaires (demandé séparément par la Commission dans ce qu'on appelle le «virement global») sera accepté par l'autorité budgétaire. La réduction (de **1.251,4 Mios EUR**) du niveau des crédits de paiement demandée dans le présent APBR tient notamment compte des facteurs suivants:

- l'affinement des dépenses de cohésion, visant à refléter l'état de la situation pendant la phase de programmation;
- la liquidation des paiements provenant des cadres financiers précédents;
- l'adoption tardive de certaines bases légales, et les retards qui en résultent dans le démarrage de nouveaux programmes;
- la nécessité de tenir compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains projets pilotes et actions préparatoires.

La présente proposition de réduction concerne les rubriques **1a, 1b, 2 et 3a** du cadre financier :

- **Rubrique 1a** (Compétitivité pour la croissance et l'emploi) : la réduction proposée des crédits de paiement pour la rubrique 1a s'établit à 466,5 Mios EUR essentiellement en raison d'une sous-exploitation des crédits de la recherche (à la fois 5ème et 6ème programme-cadre de recherche), du programme Compétitivité et innovation et de la ligne « Énergie et transports » dont GALILEO, et en raison de la sous-exploitation d'autres lignes budgétaires ponctuelles (démantèlement nucléaire - Énergie intelligente I - Marco Polo) et de projets pilotes et actions préparatoires ;
- **Rubrique 1b** (Cohésion pour la croissance et l'emploi) : le déficit concerne ici les Fonds structurels et le Fonds de cohésion (- 573 Mios EUR) en raison essentiellement du fait que 2007 est la 1ère année de la nouvelle période de programmation 2007-2013 (année pendant laquelle est prévue l'adoption de l'ensemble des nouveaux programmes opérationnels, suivie des premiers paiements d'avances). À l'heure actuelle, la Commission estime qu'en 2007, il ne sera peut-être pas possible de payer un montant de 1 milliard EUR, sur le budget total de 7 milliards EUR destiné aux avances en faveur des nouveaux programmes 2007-2013 de la politique de cohésion, en raison des retards dans l'adoption de certains programmes. En revanche, les paiements en faveur des programmes des Fonds structurels antérieurs à 2007 ont dépassé les attentes. En partant du principe que les demandes de paiement resteront stables sur le reste de l'année, celles-ci vont probablement absorber une partie de l'excédent des crédits de paiement qui avaient été prévus pour les avances au titre des programmes 2007-2013. Deux lignes budgétaires nécessitent toutefois des ajustements à la baisse : la ligne FEDER (objectif n° 2) et l'assistance technique et les mesures innovatrices. Le dernier élément concerne les paiements pour des projets du Fonds de cohésion antérieurs à 2007. Même si les chiffres du Portugal et de la Pologne dépassent les demandes de paiement prévues, en règle générale les paiements ont été en deçà des attentes dans les autres États membres (Bulgarie, Espagne, République tchèque et Slovénie en particulier). En conséquence, les paiements globaux devraient être inférieurs d'environ 500 Mios EUR aux montants prévus ;
- **Rubrique 2** (Conservation et gestion des ressources naturelles) : les lignes concernées par des réductions de paiements concernent le Fonds européen pour la pêche (- 19 Mios EUR) et la ligne LIFE+ (- 88 Mios EUR en raison de l'adoption tardive de l'instrument législatif) ;

- **Rubrique 3a** (Liberté, sécurité et justice) : ici les crédits sous-utilisés concernent la sous-rubrique « Liberté, sécurité et justice » (- 104 Mios EUR en raison de la sous-exécution du Fonds pour les frontières extérieures, du Fonds pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, du programme Daphné III et du programme Droits fondamentaux et citoyenneté).

Conclusion : avec le présent APBR 7/2007, le budget 2007 de l'Union européenne s'établit comme suit :

- Crédits pour engagements : 126.783.164.334 EUR,
- Crédits pour paiements : **114.245.815.415 EUR** (contre 115.497.218.623 avant l'APBR 7/2007).

Budget rectificatif 7/2007: hausse des prévisions de recettes, soldes TVA et RNB, réduction des crédits de paiement pour certains lignes budgétaires

2007/2237(BUD) - 23/11/2007

Lors de la **concertation budgétaire** qui s'est tenue le 23 novembre avec une délégation du Parlement européen, les deux branches de l'autorité budgétaire se sont entendues pour accepter l'avant-projet de budget rectificatif nº 7/2007 tel que modifié par la Commission le 12 novembre 2007.

Budget rectificatif 7/2007: hausse des prévisions de recettes, soldes TVA et RNB, réduction des crédits de paiement pour certains lignes budgétaires

2007/2237(BUD) - 26/11/2007 - Projet de budget du Conseil

Le 8 novembre 2007, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 7 au budget général 2007. À ce moment, les chiffres qui y figuraient étaient encore considérés comme provisoires.

Les chiffres actualisés à prendre en considération ont été communiqués au Conseil le 12 novembre 2007. Cette version définitive de l'avant-projet de budget rectificatif tient compte d'une hausse des prévisions de recettes et d'une diminution des crédits d'engagement et des crédits de paiement du volet dépenses. La diminution des crédits de paiement résulte des dernières estimations de la Commission en ce qui concerne les besoins jusqu'à la fin de l'année.

En ce qui concerne les recettes, la hausse totale des prévisions de recettes (**4.324,8 Mios EUR**) provient de la révision des :

- prévisions relatives aux soldes TVA et RNB (3.830,3 Mios EUR concernant les chapitres 31 et 32 du budget);
- prévisions relatives à d'autres recettes, notamment: i) le remboursement de concours communautaires non utilisés et les corrections financières dans le cadre des Fonds structurels (179,5 Mios EUR concernant les postes 6150 et 6500); ii) les intérêts de retard et amendes (315 Mios EUR concernant les chapitres 70 et 71).

En ce qui concerne les dépenses, la Commission propose de diminuer:

- les crédits de paiement pour "La compétitivité pour la croissance et l'emploi" (rubrique 1a) de 466,5 Mios EUR;
- les crédits de paiement pour "La cohésion pour la croissance et l'emploi" (rubrique 1b) de 572,8 Mios EUR;
- les crédits de paiement pour "Le Fonds européen pour la pêche et l'environnement" (rubrique 2) de 1.085,1 Mios EUR;
- les crédits d'engagement et crédits de paiement pour "Le Fonds européen agricole de garantie" (rubrique 2) de 400 Mios EUR;
- les crédits de paiement pour "La liberté, la sécurité et la justice" (rubrique 3a) de 104 Mios EUR.

L'effet combiné de la hausse des prévisions de recettes (4.324,8 Mios EUR) et de la diminution des crédits de paiement dans les lignes budgétaires pour les rubriques 1a, 1b, 2 et 3a (1.651,4 Mios EUR) entraîne une réduction de la contribution des États membres au budget 2007 de **5.976,2 Mios EUR**.

Le 26 novembre 2007, le Conseil a établi, sur cette base, le projet de budget rectificatif nº 7 pour l'exercice budgétaire 2007, comme indiqué à l'annexe technique du document du Conseil (voir Doc. Conseil *15715/07*).

Budget rectificatif 7/2007: hausse des prévisions de recettes, soldes TVA et RNB, réduction des crédits de paiement pour certains lignes budgétaires

2007/2237(BUD) - 11/12/2007 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

En adoptant tel quel le rapport de M. James **ELLES** (PPE-DE, RU), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des budgets et approuve sans modification le projet de budget rectificatif n° 7 de l'Union européenne pour l'exercice 2007.

Il rappelle les grands objectifs du projet de budget rectificatif n° 7/2007, à savoir l'inscription dans le budget de certains montants issus de :

- la hausse des prévisions de recettes, notamment pour la révision des prévisions relatives aux soldes TVA et RNB (3,83 milliards EUR);
- la nouvelle réduction de crédits de paiement pour des lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, 1b, 2 et 3 a (1,651 milliards EUR), après redéploiements proposés dans le virement global DEC36/2007 (425 Mios EUR).

Le Parlement a par ailleurs insisté pour que l'exécution du budget 2008 soit suivie de près dans le cadre des différents outils budgétaires à disposition. Il indique également qu'il sera probablement nécessaire de prévoir un montant plus élevé de paiements pour le budget 2008.